



02/03/2019

Extrait du registre des assemblées générales

L'Association de Copropriété "Zand III" avec siège à 8660 De Panne, Leopold I Esplanade 6 et numéro d'entreprise 0873.225.474. donne rapport de l'Assemblée Générale qui a eu lieu le samedi 2 mars 2019 à 14h00 dans l'hôtel "Donny", Donnylaan 17 à 8660 De Panne.

QUORUM

	Nombre de Quotités	Nombre de Propriétaires
Présents	1160	16
Représentés	845	10
Absents	1265	19
Total	3270	45

Ordre du jour:

1) Désignation du président, du scrutateur et du secrétaire.

Ont été nommé comme:

- président: Guido Van den Eeckhoudt
- scrutateur: Gisèle Franck
- secrétaire: Joachim De Jonghe

Quorum: 100 %

2) Détermination du quorum de présences – condition de validité de l'assemblée.

L'assemblée a dépassé la double condition de validité. Elle peut prendre des décisions valables.

Quorum: 100 %

3) Approbation des comptes de l'année comptable passée – décharge

La comptabilité a été examinée par le commissaire aux comptes M. Deneulin. Il donne un rapport de sa vérification. Les propriétaires sont priés de ne pas laisser envoyer les invitations aux AG par courrier recommandé. Ceci afin de réduire les coûts. Ils doivent remplir un formulaire facultatif à cet effet, qui est à nouveau envoyé avec ce rapport. Il n'y a pas de remarques, les comptes sont approuvés. Décharge est accordée au syndic et au commissaire aux comptes.

Quorum: 100 %

www.confidumvastgoed.be

Kantoor De Panne
Leopold I Espl. 5/W1, 8660 De Panne
Tel: 058 77 00 46
info@confidumvastgoed.be

BA & borgsteling: AXA Belgium nv polisnr. 730.390.160
Zetel: Burgemeester Pietersstraat 5, 8647 Lo-Reninge
BIV 504868 & 510103
BTW BE 0551.867.741 • 3e rek: BE31 7360 0299 6455

Kantoor Ichtegem
Torhoutbaan 59, 8480 Ichtegem
Tel: 051/67 01 68
info@confidumvastgoed.be

4) Nomination du commissaire aux comptes.

M. Deneulin est nommé commissaire aux comptes.

Quorum: 100 %

5) Conseil de Copropriété

Le Conseil de Copropriété restera composé de: Guido Van Den Eeckhoudt, Gisèle Franck, Luc Deneulin, Luc Drubbel.

Quorum: 100 %

6) Mandat du syndic

Le mandat de Confidum Vastgoed est prolongé jusqu'à la modification des statuts.

Quorum: 100 %

7) Nouvelle loi sur la copropriété

Le syndic donne des explications concernant la nouvelle loi. L'AG en prend note.

Quorum: 100 %

8) Nuisances d'odeur dans l'appartement 7K

En première instance aucun extracteur ne sera placé sur les cheminées de ventilation. Des tentatives seront faites pour augmenter le tirage dans la cheminée par d'autres moyens. Éventuellement un moulin sera placé.

Quorum: 100 %

9) Contenu des armoires sur les paliers

Les propriétaires ont encore un mois pour retirer leurs affaires des parties communes. Ensuite, ils seront jetés.

Quorum: 100 %

10) Hall d'escalier entre le 9ième et 10ième étage

Des offres pour une remise à niveau seront demandées et soumises au conseil de copropriété, qui pourra prendre d'autres décisions à cet égard.

Quorum: 100 %

11) Budget

Le budget est approuvé.

Quorum: 100 %

12) Fonds de fonctionnement

Le fonds de roulement est maintenu.

Quorum: 100 %

13) Fonds de réserve

Il n'y aura pas de contributions au fonds de réserve.

Quorum: 100 %

14) Montant à partir duquel la concurrence est obligatoire

Ce montant est déterminé à 2.000 EUR.

Quorum: 100 %

15)Date AG

Cette date est déterminée au 7 mars 2020

Quorum: 100 %

16)Divers

nihil

Quorum: 100 %

Veillez communiquer vos remarques sur ce rapport avant le 02/04/2019

Tout copropriétaire se sentant lésé par une des décisions, peut, conformément à la loi, s'adresser au juge de paix.

Sous réserve de plainte fondée, toutes les décisions deviennent définitives le 02/07/2019

Bien à vous,



pour Confidum Vastgoed
syndic
Joachim De Jonghe

Ceci est une traduction du texte original en Néerlandais. En cas de discussion, la version Néerlandaise est d'application.